



## Droit de chômage fonction public hospitaliere perdu !

Par **nidar**, le **31/08/2013** à **13:30**

bonjour j'ai travailler dans la fonction public hospitalière plus de 11ans jusqu'a 2010, je toucher le chômage de la fonction public, j'ai retrouver un travail dans le secteur privé depuis 3 ans, aujourd'hui je me suis fait licencié , je me suis inscrit au pole emploi en avril 2013 , le pole emploi mon demander un reliquat de droit de la fonction public , après un calcul fait par le pole emploi m'envoie un courrier en me disant que se n'ai plus le secteur public qui vous donne votre chômage que c'est le pole emploi parce que j'ai travailler 3ans dans le secteur PRIVE! mon conseillé au pole emploi ma demander de récupérer le 200jours qui reste dans le reliquat de droit de la fonction public sinon vous allez les perds ? comment les récupérer ?? donné moi des conseils svp merci beaucoup

NIDAR

Par **P.M.**, le **31/08/2013** à **15:00**

Bonjour,

Vous ne pourriez les récupérer qu'auprès de l'organisme qui vous versait vos indemnités, ce que devrait vous confirmer votre conseiller Pôle Emploi...

Par **nidar**, le **01/09/2013** à **00:26**

Merci

je donc récupéré les 200 jours qui me reste dans le secteur public

Par **P.M.**, le **01/09/2013** à **09:25**

Bonjour,

En tout cas d'après le conseiller Pôle emploi, il faudrait en faire la demande auprès de l'organisme qui vous indemnisait...

Par **todus**, le **01/09/2013** à **11:46**

Bonjour,

Vous perdez tout malheureusement , vous percevez maintenant l'allocation de chômage du privé parce que vous avez cotisé depuis 3 ans dans le secteur privé , donc vous perdez votre allocation chômage public, je pense pas comme dit pmtedforum il n'y pas de article de loi ? Essayer quand même on ne sais jamais .

Todus..

Par **nidar**, le **01/09/2013** à **13:54**

merci todus d'avoir repondu , mais j'ai quand meme aussi cotiser aussi pendant 11ans dans le secteur public ?????

je ne pourrais plus alors récupérer mon argent que j'ai cotiser dans le secteur public ? je ne trouve pas sa l'écale qu'on perd nos sous comme ça ! le secteur public mon indemnité mon allocation chomage uniquement pendant 1ans jusqua je trouve un boulo ! aujourd'hui le pole emploi me dit que se n'ai plus le secteur public qui vons vous donner vos droit, alors voila j'ai perdu mes cotisation que j'ai cotiser dans le secteur public ! j'ai était quand même été statut agent titulaire

Par **P.M.**, le **01/09/2013** à **16:31**

Sur le principe, je présume que vous ne récupérez pas toutes les cotisations que vous versez à des assurances, pour l'assurance chômage c'est pareil sinon plutôt que de verser des cotisations, il suffirait d'ouvrir un compte-épargne...

Vous risquez pour la période dans le privé de percevoir des indemnités plus importantes que les cotisations versées, c'est le principe d'une assurance...

Même pour les plus de 50 ans, la période de référence remonte au maximum à 3 ans en arrière et l'indemnisation dure pendant au maximum 3 ans...

Il faudrait donc demander des éclaircissements au conseiller pôle Emploi...